



Simuler l'écriture pour faire une reconnaissance de dettes

Par **KEBAILI_old**, le **21/06/2007** à **09:59**

Bonjour

Une personne devait me prêter de l'argent. Je lui avais dit à l'époque que je ferais une reconnaissance de dettes.

J'avais fait un brouillon, avec mon nom de femme et de jeune fille prénom date de naissance lieu résidence etc... j'ai réfléchi car je mettais déjà en doute la bonne foi de la personne. mais il a vu quand même les renseignements, il connaît mon écriture et ma signature.

Il a fait un virement sur mon compte bancaire (il avait pris tous les renseignements nécessaires chez moi à mon insus) sans que je demande quoique ce soit, j'ai bien le papier comme quoi il a fait le virement.

Maintenant je l'ai mis à la porte car c'était une manière de s'imposer chez moi.

Je n'ai rien écrit, ni signé pour cet argent, et je lui rendrai quand je le pourrai.

Et s'il fait une reconnaissance de dette comme si c'était moi qui l'avait faite comme il a tout les éléments, et s'il mettait en plus un autre montant.

et s'il exige un papier que dois je faire ?

Merci pour votre aide, car j'ai déjà des problèmes de santé, financiers, et maintenant je pense que l'on peut m'abuser.

Elisabeth

Par **Christelle_old**, le **22/06/2007** à **03:54**

Bonjour,

S'il vous a fait ce virrement sans votre consentement, pourquoi ne pas avoir rendu l'argent immédiatement ? A présent, il peut exiger le remboursement. Sauf si vous prouvez que c'est une lialité (un don).

La reconnaissance de dette n'est qu'une preuve, qui n'est d'ailleur exigée qu'au delà de 1500 € si mes souvenirs sont bons.

Si vous avez peur qu'il imite votre signature, cela ne serait grave que s'il allait en justice avec. Et même là il serait assez facile je pense de mettre l'authenticité du papier en doute.

Le mieux à faire est de rembourser au plus vite, et de demander une reconnaissance écrite de ce remboursement. Mais en réalité votre situation n'est pas la plus inconfortable...

Par **KEBAILI_old**, le **25/06/2007** à **10:21**

Bonjour

Je ne peux lui rendre l'argent pour le moment, car c'était pour couvrir mon découvert, et je viens de déposer un dossier de surendettement.

Au départ c'est un grand geste, mais enfin de compte c'était calculé pour m'obliger à ce qu'il vienne habiter chez moi.

J'ai vu son vrai caractère ces temps derniers, et je lui avait fait part de ma décision de ne plus continuer.

Il sait que je n'ai pas cette somme pour le moment, je veux lui rembourser petit à petit mais terminer pour la fin d'année 2007.

Il peut me mener en justice pour un remboursement immédiat, je n'ai pas cet argent ?

Merci de votre aide très précieuse.

Elisabeth